

CPS<sup>rbc</sup>/RWB<sup>bhg</sup>



*Réf : CPS<sup>RBC</sup> / Avis 27 (10-11-08)*

## **Avis n° 27**

**concernant les thèmes en matière de recherche que le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale propose à la Région de Bruxelles-Capitale de porter à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne 2010 ainsi que sur les résultats recherchés.**

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail « Presidency text 2010 » du CPS<sup>RBC</sup> sous la présidence d'Olivier Witmeur, Président du CPS. Il a été adopté par le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale le 10 novembre 2008.

## **Avant-propos**

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'Ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 16.03.2000) portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Benoît Cerexhe, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Economie, de l'Emploi, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'incendie et de l'Aide médicale urgente, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis par la voix de son représentant pour la recherche au sein du conseil à l'occasion de la 35<sup>ème</sup> assemblée plénière du 26 septembre 2008.

## **Introduction**

Le groupe de travail a été constitué dans une très grande urgence en raison du caractère contraignant du timing alloué ; il n'aura disposé que d'une seule réunion de travail pour accomplir sa tâche. La question du programme de la « présidence recherche » à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne en 2010 a été débattue en septembre 2008 au sein de la commission permanente CIS (Coopération Internationale Samenwerking) de la CIMPS (Conférence Interministérielle de la Politique Scientifique). Cette commission CIS est composée de représentants de l'administration fédérale et des administrations des six entités fédérées. Le 15 octobre 2008, un premier texte préparé par le cabinet du Ministre Benoît Cerexhe y a été présenté par la Région de Bruxelles-Capitale. La commission CIS a convenu alors de constituer un « drafting group » afin d'être en mesure de rédiger un programme de la « présidence recherche » et de le présenter une première fois déjà le 13 novembre 2008 à la DGE (Direction Générale Coordination et Affaires Européennes en charge de la politique européenne de la Belgique). Ce même texte sera examiné en Commission CIS quelques jours plus tard. Tenant compte de cette courte échéance, le « drafting group » de la CIS se réunira début novembre et c'est la raison pour laquelle ce groupe de travail du CPS<sup>RBC</sup> a accepté de travailler dans l'urgence.

## **Le Groupe de Travail**

Le groupe de travail était composé de Carole Dembour(Cabinet du Ministre B. Cerexhe), Isabelle Lefebvre (ULB), Catherine Rouyer (UCL), Estella Varas Reyes (Cabinet du Ministre B. Cerexhe), Mathias Cys (Agoria), Xavier Dehan (RIB) , Jacques Gervais (IRSIB), Peter Schelkens (VUB), Olivier Witmeur (Président du CPS<sup>RBC</sup>) et Paul Van Snick (Secrétaire du CPS<sup>RBC</sup>). Il s'est réuni le 24 octobre 2008. Le projet d'avis a été adopté par le groupe de travail à l'issue d'une procédure par courriel le 03 novembre 2008. Il a été adopté ensuite par le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale le 10 novembre 2008 toujours par une procédure par courriel en raison de l'urgence du débat.

### **1. Historique et motivation de l'avis**

Pendant tout le second semestre de l'année 2010, la présidence de l'Union européenne échoira à la Belgique. La préparation de cette présidence devra tenir compte du nouveau contexte européen défini par le Traité de Lisbonne qui devrait entrer en vigueur en 2009. La Région de Bruxelles-Capitale fera fonction, lors de la présidence belge, ainsi que pendant les Présidences espagnole et hongroise (Présidence d'équipe en trio de janvier 2010 à juillet 2011), de porte-parole au Conseil Recherche, conseil de « catégorie 3 » inclus dans le Conseil Compétitivité.

Le Traité de Lisbonne impose la présentation d'un programme commun par les trois pays concernés. Ceci implique que la préparation de la présidence belge soit entamée avant les consultations avec les partenaires de la présidence dite « en équipe » et la Commission européenne. Le Gouvernement fédéral a établi que les consultations sur le programme se feront pendant le dernier trimestre 2008 et que sa finalisation suivra au premier trimestre 2009. Le printemps 2009 devrait voir l'adoption du

premier projet de programme de la « présidence en équipe ». Enfin, après consultation du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne, le programme du trio devra impérativement être présenté au Conseil des Affaires générales de l'Union européenne en novembre 2009.

La Région de Bruxelles-Capitale assure dès à présent le pilotage du programme de la « présidence recherche ». Aussi, le présent projet d'avis a pour but de proposer au Ministre bruxellois chargé de la recherche une sélection de thèmes capables d'apporter une valeur ajoutée bruxelloise dans le contexte de ces discussions. Ce projet d'avis tient compte à la fois des prérogatives européennes, des priorités de la politique scientifique en Région de Bruxelles-Capitale et des spécificités de notre région.

## 2. Thèmes retenus et réalisations attendues

Avant d'aborder les thèmes et les objectifs que le conseil suggère au Gouvernement bruxellois de retenir pour apporter à la présidence recherche cette touche bruxelloise nécessaire, le conseil reconnaît tout d'abord la nécessité d'inscrire dans la continuité les thèmes ci-dessous qui, soit font partie de l'agenda courant de l'Union européenne, soit seront traités certainement sous présidence belge en raison de leur caractère cyclique :

- Suivi des progrès de l'Espace européen de la Recherche (ERA) et des cinq thèmes issus du « Processus de Ljubljana », soit la gestion de la propriété intellectuelle pour les organismes publics de recherches, la promotion de la mobilité des chercheurs et l'amélioration de leurs conditions de carrière, un cadre légal pour des infrastructures de recherche paneuropéennes, la programmation conjointe de la recherche & enfin, la coopération internationale.
- Suivi des travaux dédiés à l'objectif des 3%, même si ceci aura déjà été fort traité par les présidences précédentes.
- Evaluation à mi-parcours des résultats du 7<sup>ème</sup> Programme-cadre et de l'efficacité des instruments mis en place, ceci avec des implications tant pour la fin du 7<sup>ème</sup> Programme-cadre que pour le programme-cadre suivant.
- Evolution de l'Institut européen de Technologie (E.I.T.) et des Communautés de la Connaissance et de l'innovation (KIC's)

L'un des plus grands défis de la présidence bruxelloise sera la Conférence de la Présidence dont les thèmes devraient pouvoir alimenter les travaux futurs de l'Union européenne. Afin de mettre en lumière l'identité bruxelloise, le conseil propose les thèmes suivants, étant acquis que l'innovation doit être le maître mot de la présidence bruxelloise comme se fut déjà le cas en 2001, En effet, le premier thème du programme de la présidence 2001 était « Activer la création de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation ».

- Les importants efforts budgétaires de la Région en faveur de la recherche se sont traduits par une croissance des financements directs aux entreprises et aux centres de recherches académiques. Plus que jamais, la collaboration entre ces deux types d'acteurs constitue un enjeu crucial pour la région. Dans ce contexte, le partenariat entre les centres de recherche académiques et l'industrie est un thème dont le développement devrait permettre d'aboutir à un texte dans les conclusions au Conseil européen de décembre 2010. En effet, au départ de constats fait dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours du 7<sup>ème</sup> P-C, certaines règles nouvelles pourraient être élaborées en vue du P-C suivant. Sont à raccrocher à ceci les questions de la propriété intellectuelle et du brevet européen. Le renforcement de la participation des PME aux programmes-cadres est aussi évoqué. "Gezien het belang van ETPs (European Technology Platforms) dient ook bijzondere aandacht besteed te worden aan hun evaluatie en herziening, in overleg met de Europese Commissie. Wij zijn voorstander om hierover een evenement te organiseren onder het Belgische Voorzitterschap."

- La région bruxelloise connaît une forte activité de services qui est aussi une terre d'innovation parfois sous-estimée. Ainsi, dans une approche tenant compte d'un souci de visibilité, il est proposé d'organiser une conférence sur le thème de l'innovation dans le secteur des services. Ce type d'activité est en effet particulièrement bien développé en Belgique et encore plus à Bruxelles.
- Dans le cadre du Plan Régional pour l'Innovation, les industries de la santé tiennent une part importante. Il en va d'ailleurs de même dans les régions flamandes (par exemple le VIB) et wallonnes (par exemple les pôles d'excellence). Il semble donc opportun d'inviter la Commission européenne à organiser un événement bisannuel centré sur les industries de la santé au sens large à l'instar de ce qu'elle fait déjà pour l'ICT. La grande richesse de notre région dans le domaine de la recherche consacrée à la santé justifie une telle initiative.
- La présidence étant exercée par une grande ville, le thème de l'innovation en milieu urbain et la collaboration entre les grandes villes est également proposé.
- De même, le thème de la recherche en environnement dans le contexte des grandes villes devrait être pris en compte, en tablant peut-être sur le caractère spécial de Bruxelles, capitale de l'Union européenne.
- Enfin, « Last but not least », il est sans doute nécessaire d'insister une nouvelle fois sur l'importance de la recherche et, toujours en tenant compte d'un souci de visibilité, il est proposé de mettre en lumière le fait que la recherche en soi est un acteur économique important tant directement et à court terme, par exemple par l'emploi qu'elle fournit, qu'indirectement et à moyen ou long terme par ses retombées secondaires. Le conseil propose d'organiser une conférence sur ce thème et d'en tirer une publication « light » à destination du grand public et des décideurs politiques.
- La grande conférence ICT ayant lieu pendant la présidence belge, les thèmes ICT devraient également être mis en avant (ex : applications large bande, création de software en réseau, 'Internet of things', santé publique, utilisation d'Internet par les ménages, Télématic, ...).

Par ailleurs, la candidature de Bruxelles pour accueillir le siège de l'autorité de surveillance de Galileo ne doit en aucun cas être perdue de vue. Il conviendrait certainement de prendre contact avec d'autres conseils concernés par ce dossier. Il est à noter enfin que ceci pourrait rejoindre le projet conjoint du fédéral et de la Flandre d'organiser un événement en matière de recherche sur la sécurité.

